



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Groupement d'Intérêt Public
18 Hent Glaz – CS 16003
29107 QUIMPER CEDEX

Rédacteur (s) : KEROUEDAN Claire – Responsable Qualité SIFFERLEN Brigitte- Responsable Qualité Date : 30 mars 2021	Vérificateur : COFIL Date : 16 avril 2020	Approbateur : Directeur IFPS SIFFERLEN Brigitte
Référence :	Page 1 sur 2	Date d'application : 19 avril 2021

Charte qualité IFPS QUIMPER

En tant que prestataire d'actions concourant au développement des compétences, mentionnées à l'article L. 6313-1 dans les catégories Actions de formation et VAE, tant en formation initiale qu'en formation continue, nous nous engageons à répondre aux 7 critères qualité de la formation professionnelle (QUALIOPI) :

- **Proposer et concevoir des formations :**
 - o **Critère 1 :** informer les publics sur les prestations
 - o **Critère 2 :** concevoir des prestations adaptées aux objectifs et aux publics
- **Mettre en œuvre et coordonner des prestations**
 - o **Critère 3 :** adapter la mise en œuvre des prestations aux bénéficiaires
 - o **Critère 4 :** adapter les moyens aux prestations
 - o **Critère 5 :** maîtriser et faire évoluer les compétences des personnes chargées de la mise en œuvre des prestations
- **S'engager dans une démarche d'amélioration continue**
 - o **Critère 6 :** réaliser une veille de son environnement professionnel d'un point de vue réglementaire, sectoriel et pédagogique
 - o **Critère 7 :** prendre en compte des appréciations des participants pour faire évoluer la prestation

Pour répondre à ces exigences, nous nous engageons à :

- Accompagner nos bénéficiaires et nos clients dans l'analyse de leur besoin et leur conseiller le plan d'action le plus adapté
- Assurer une réactivité pédagogique et administrative en conformité avec nos procédures internes
- Concevoir chaque parcours de formation en cohérence avec les objectifs visés
- Définir des modalités pédagogiques innovantes et adaptées aux profils de nos apprenants pour contribuer un développement optimal des compétences
- Recruter nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leurs expériences

- Animer de façon dynamique et interactive nos dispositifs pédagogiques afin d'impliquer les apprenants comme acteur de leurs apprentissages, et contribuer à leur professionnalisation.
- Veiller au confort matériel et psychologique de nos apprenants en cours de formation pour favoriser leurs apprentissages
- Favoriser le développement continu des compétences de nos équipes pédagogiques par la formation
- S'adapter aux évolutions des pratiques professionnelles et réglementaires
- Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et apporter les actions d'amélioration si nécessaire.

Cette charte repose sur la compétence et le professionnalisme de l'ensemble des personnels pédagogiques, administratifs et logistiques, ainsi que sur la pertinence des orientations, des méthodes et moyens mis en œuvre tels qu'ils sont formulés dans les projets pédagogiques, dans le respect des référentiels d'activités et de compétences des métiers concernés.

Cette charte implique un esprit de coopération avec tous les autres partenaires de la formation professionnelle et de l'insertion : établissements sanitaires et médicosociaux, autorité de tutelle, organismes financeurs...